

à propos de - communication éditoriale
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 21 rue du Château de Hem
59118 WAMBRECHIES
908 104 870 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 01 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1^{er} juillet,
A dix heures,

Madame Mathilde SALMON née FERNET,
demeurant 21 Rue du Château de Hem 59118 WAMBRECHIES,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société à propos de -
communication éditoriale,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de transférer le siège social du 21 rue du Château de Hem, 59118 WAMBRECHIES au 2 rue du Château d'Espaing 59118 WAMBRECHIES à compter du 01/07/2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé au 2 rue du Château d'Espaing 59118 WAMBRECHIES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Mathilde SALMON née FERNET

